




AVIS PUBLIC

DÉPÔT DU RAPPORT FINANCIER CONSOLIDÉ ET DU RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT – EXERCICE FINANCIER 2021

AVIS PUBLIC EST DONNÉ, conformément à l'article 176.1 du Code municipal du Québec, par le soussigné, directeur général et secrétaire-trésorier de la municipalité de Saint-Nazaire, que le rapport financier et le rapport de l'auditeur indépendant pour l'exercice financier 2021 seront déposés lors d'une séance ordinaire du conseil qui se tiendra le lundi 2 mai 2022, à compter de 19 h 30, à la salle du conseil municipal sise au 174 rue Principale, Saint-Nazaire.


Donné à Saint-Nazaire, ce 20 avril 2022.


Pierre-Yves Tremblay, CPA, CA, directeur général et greffier-trésorier

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, Pierre-Yves Tremblay, certifie sous mon serment d'office que l'avis public ci-dessus a été transmis pour publication dans les endroits prévus à cet effet.

En foi de quoi, je donne ce certificat à Saint-Nazaire ce 20^e jour d'avril 2022.


Pierre-Yves Tremblay, CPA, CA, directeur général et greffier-trésorier